Le nom des rues: mémoire politique ou collective ?

Action et Recherche Culturelles

Analyse
2013

Le nom des rues: mémoire politique ou collective ?

Depuis l'antiquité, en nommant les rues, l'Homme entend valoriser son patrimoine et véhicule une partie de son identité, de sa culture et de ses valeurs. L'histoire de la toponymie et les règles qui la régissent permettent de comprendre ce processus de dénomination. Penchons-nous sur son rôle, sa fonction et sur la procédure actuelle. Quelles en sont les finalités ? Interrogeons-nous sur ce processus : est-il démocratique, participatif et émerge-t-il d'une volonté citoyenne?

En arpentant les rues

On y fait peu attention tant elles font partie intégrante de notre décor et pourtant si les plaques nominatives des rues n'existaient pas, il serait difficile de se repérer, de se localiser, de s'identifier, de se déplacer, de recevoir des informations, voire même du secours.

Très curieusement, ce processus de nomination de l'espace par l'Homme est peu analysé en sciences humaines. Il existe une littérature abondante sur les anecdotes locales, historiques, folkloriques et artistiques qui entourent les origines des noms de rues et certains faits qui s'y sont produits, il existe des ouvrages sociologiques traitant de la rue comme lieu de pouvoir (manifestations, revendications…) et de contact (fêtes de quartiers, marchés…), des ouvrages sur l'urbanisme[1] ainsi que des écrits sur les personnes vivant dans la rue (sans domicile fixe, prostituées…), mais les écrits plus spécifiques sur le mode d'attribution des noms de rues sont plus rares. La toponymie dans ses aspects odonymiques reste l'apanage de quelques lettrés[2].

[1]Marie Comard-Rentz : *Dénomination et changement de nom de rue : enjeu politique, enjeux de mémoire,* Université Lumière Lyon 2, 2006, P 6.
[2]Jean Marie Guillon : *Les toponymes de l'espace urbain*, In : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°63 juillet-septembre 1999, P 137.

Quelques notions[3] pour une meilleure circulation

L'Onosmatique est, en linguistique, l'étude des noms propres qui est composée de deux branches :

- L'Anthroponymie : étude des noms de personnes,
- La Toponymie : étude des noms de lieux.

L'étude des noms de lieux habités (villes, bourgs, villages, hameaux et écarts) ou non habités (lieux dits) se divise en trois branches :

- les reliefs : oronymes,
- les cours d'eau : hydronymes,
- les voies de communication : odonymes ou hodonymes4

Le suffixe nymes provient du grec ancien ὄνομα ónoma signifiant nom.

Un (h)odonyme est donc un nom de rue, d'avenue, de boulevard, d'allée, de chemin, de place, de drève, de clos… très souvent repris sous la terminologie de toponymie.

La création puis l'officialisation des noms de rue, s'installent à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle. Dans les vieilles villes, la dénomination des noms de rue s'est opérée sur une longue période. « Les rues ont été nommées en fonction d'usages, de faits, de gestes, qui furent importants et signifiants pour les populations locales. La toponymie apparaît donc comme un lieu privilégié de mémoire collective, dont le fonctionnement et le contenu sont malheureusement rarement explicités aux usagers. »[5]

De la Via Romana à la Chaussée Romaine

On ne sait de quand datent exactement les débuts de la toponymie dans nos régions (ni dans le reste du monde), mais on en retrouve de nombreuses traces écrites dès l'Antiquité : les Grecs et les Romains nommaient les reliefs géographiques et les

[3] Marianne Mulon : *Toponymie*, In : Encyclopedia Universalist. V.23. Encyclopedia Universalist France, 2011, P 917.
[4] Institut National Géographique : http://www.ngi.be/ glossaire de la toponymie, 2013.
[5] Fondation Wallonne : www.rues-lln.org/ *Navigation : Toponymie*, 2003-2011.

régions qui les entouraient. Les villes, les espaces publics et même les foyers portaient des noms[6].

Au sein des grandes cités romaines, il y a des sortes de rues qui s'entrelacent. Elles sont appelés *vicus-i,* terme dérivé de *via-ae, la voie* en latin[7]. D'après l'auteur de *The road of Rome* Augusto Staccioli, ces *vici* portent des noms en lien avec leur propre environnement. Elles peuvent être nommées en fonction d'une caractéristique (*Vicus Longus*, rue longue), en fonction de bâtiments (*Vicus Capitolinus*, rue du Capitole), d'un monument (par exemple *Vicus Fontanae* là où se trouve une fontaine). Ils peuvent aussi être en lien avec le commerce (*Vicus Argentarius,* banquier) ou des noms de personnes importantes (*Vicus Aurelius)*. Les quelques rues principales, les plus importantes, ont pour terminologie *via*, de même que les grands axes qui servent à relier les villes entre elles dans tout l'Empire romain.

L'empire romain, qui conquit une grande partie de l'Europe, construisit un grand réseau routier appelé *Viae Romanae*, les voies romaines, qui elles aussi portent une dénomination. Par exemple, la *Via Appia*, la Voie Appienne, qui relie Rome à Capoue, fut ordonnée en 312 av. J.-C. par le censeur Appius Cladiaus Caecus, d'où son appellation *Appia*. La *Via Aquitania* doit, quant à elle, son appellation au fait qu'elle traversait la Gaulle Aquitaine, reliant Narbonne à Bordeaux. Tout comme la *Via Praenestina* reliant Rome à *Praenesta*, aujourd'hui Palestrina. Ainsi, les *viae* portent très souvent les noms de ceux qui ont soutenu le projet lors de leur construction mais aussi des régions qu'elles traversent, ou encore des villes qu'elles relient[8].

Dans nos régions aujourd'hui, les voies de communication portant l'appellation *Chaussée Romaine* se situent sur ou non loin d'une ancienne *Via Romana*.

De la terre battue du Moyen Âge aux pavages de le Renaissance

Au Moyen Âge, dans un premier temps, les rues ne possèdent pas de plaque d'identification et les noms de rue changent souvent. La dénomination des voies de

[6] Marc Richard : *L'esprit du lieu se cache-t-il dans le nom du lieu ?* ICOMOS 2008 P 2
[7] Romolo Augusto Staccioli: *The road of Rome*, Los Angeles, 2003, P10.
[8] http://orbis.stanford.edu/ 2013.

communication est en lien direct avec l'environnement local. La majorité des noms suit la logique, elle se réfère aux descriptions fonctionnelles, sociales ou naturelles. La catégorie fonctionnelle est divisée en deux usages[9], soit religieux comme *rue du Béguinage* ou *place de l'Eglise*, soit civil comme *rue du Pont* ou *place du Marché*. Au niveau social, on peut trouver par exemple une *rue des Orfèvres* ou encore une *rue des Bouchers*. Dans cette catégorie, il peut arriver de donner des noms de propriétaires d'habitations ou d'un terrain[10]. On trouve aussi des références à des communautés comme *rue des Lombards* ou *rue des Juifs*. Au niveau environnemental, de nombreuses dénominations sont inspirées du règne végétal et animal (par exemple *rue du Chêne* et *rue des Bœufs*). Au XIIème siècle apparaît une autre forme de dénomination en rapport avec les enseignes de marchands, d'artisans ou de guildes (par exemple *rue des Tisserands, rue de l'Enclume, rue des Brasseurs*…).

Les rues sous les Lumières

Entre le XVIIème siècle et le XVIIIème siècle, l'attribution des noms de rues va passer aux mains du pouvoir étatique et servir à la glorification des grands du Royaume. Les noms propres en tant que noms de rues deviennent des hommages. D'après Daniel Milo[11], le système honorifique mis en place à cette époque n'est autre que celui pratiqué de nos jours. A cette période apparaissent également de nouvelles catégories de dénomination inspirées d'événements historiques comme des faits, des dates, des lieux ou des titres de noblesse. D'autres classifications voient le jour, en rapport avec des catégories sociales peu illustrées au Moyen Âge, comme l'armée, les sciences, les arts, les associations, les groupes sociaux, les métiers …

Les sans-culottes dans la rue

En 1789, sous l'impulsion de la Révolution française, éclatèrent les révolutions liégeoise et brabançonne en réaction au pouvoir établi, la couronne autrichienne. Les dénominations vont subir un nouveau bouleversement et prendre un rôle soit

[9] Dominique Badariotti : *Les noms de rue en géographie. Plaidoyer pour une recherche sur les odonymes* Annales géographiques n°625. 2002, P 287.
[10] Didier Lett : *Jean-Pierre Leguay, La rue au Moyen Âge* Médiévales n°7 Vol 3. 1984, P 119.
[11] Daniel Milo : *Les noms des rues,* in P.Nora, Les lieux de mémoires Vol 3. Paris, 1984, P 89.

pédagogique, soit idéologique. Les noms de rues vont ainsi servir à la propagande révolutionnaire. Ils sont devenus des outils permettant au nouveau pouvoir de s'imposer et s'établir. En ce qui concerne les changements, il n'est pas rare qu'on retire de la dénomination son caractère religieux ou royal. Quelques nouveaux noms propres apparaissent, comme Rousseau et Voltaire mais, dans ce cas-ci, ils incarnent les théories défendues par ces personnages révolutionnaires, ils sont porteurs d'une forte connotation idéologique. La dominance est au symbole : *rue de la Loi*, *rue de la Raison*, *rue de la Liberté*[12], etc.

De la Rue du dernier empereur, à la Rue du premier roi

Par la suite, le territoire belge se retrouvera sous plusieurs régimes politiques différents, le plus souvent en alternance entre l'Autriche et la France. Au cours de la période française (1795-1814), le pouvoir d'attribution des voies de communication est laissé aux communes et plusieurs d'entre elles décident de revenir à l'usage des anciens noms octroyés aux rues, il n'y a plus de système national. Sous l'empire, on va remplacer certaines appellations d'artères par des noms de victoires et de grands hommes du moment mais une grande partie de la toponymie antérieure est conservée. Napoléon joue avec le présent et le passé, il juxtapose les deux : l'empereur se réclame lui aussi dans la continuité de la révolution et en même temps il réhabilite les noms de saints[13].

Suite à la bataille de Waterloo les vainqueurs se divisent l'Europe et la « Belgique » se retrouve sous la tutelle de la couronne Hollandaise jusqu'en 1830 où survient alors une révolution contre la maison d'Orange entraînant l'indépendance du territoire annexé. En 1831 Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha devient Léopold Ier Roi des belges.

La rue s'en va-t-en guerre

La toponymie va servir à glorifier le nouvel état et son indépendance, nourrissant ainsi une mémoire nationale, collective, identitaire et publique. Au niveau communal, on

[12] Marie Marie Comard-Rentz : *Dénomination et changement de nom de rue : enjeu politique, enjeux de mémoire.* Université Lumière Lyon 2, 2006, P15-16.
[13] Daniel Milo : *Les noms des rues,* in P.Nora, Les lieux de mémoires Vol 3. Paris, 1984, P 300.

recense trois degrés mémoriels : le local, le régional et le national. Chaque commune mène sa propre politique en matière d'odonymes en fonction de son niveau politique, sociologique et urbanistique. Il n'existe pas de structure étatique qui chapeauterait la toponymie du pays[14].

Dès le lendemain de l'armistice de 14-18, on bat des records en termes de dénominations des noms de rues. L'objectif poursuivi est d'effacer toute trace de l'envahisseur et de commémorer la bravoure des soldats, de quelques citoyens belges et de célébrer certains lieux et événements marquants. Par exemples, la *place de la Fragnée* à Liège est rebaptisée *place Général Leman*[15], à Bruxelles la *rue de Hambourg* devient rue *Gabrielle Petit*[16] et l'*avenue des Germains* devient l'*avenue de l'Yser*. Un arrêté royal attribue aux collèges communaux le pouvoir de décision en matière d'attribution de noms de rues, avec consultation obligatoire de leurs conseils communaux[17]. Mais à l'époque la pratique est loin de la théorie: des actions sont directement menées par les citoyens. L'historienne chercheuse à l'ULB Chantal Kesteloot relate ainsi qu'au début de la guerre, les habitants de la *rue d'Allemagne* (à Anderlecht) badigeonnèrent la plaque de rue et la surnommèrent la rue *des Belges*. Le collège avalisa le nouveau nom en 1918. Mais plus tard, le conseil changea à nouveau sa dénomination et cette rue devint la *rue Clémenceau*.

Suite à la Deuxième Guerre mondiale, les mécanismes de dénomination mis en place pendant la première se poursuivent mais avec une dimension internationale plus prononcée. On attribue les noms des grands alliés, ceux qui ont façonné l'Histoire comme Churchill, Roosevelt, De Gaulle. Cependant, les alliées de l'Est ne sont pas représentés explicitement, afin de ne pas heurter les sensibilités des dirigeants communaux belges, qui ne sont pas du même courant politique. Ainsi, des subterfuges sont trouvés pour célébrer leur engagement. Par exemple, à la place d'une avenue Staline, on optera pour une avenue de Stalingrad[18]. Il en va de même pour les résistants

[14] Chantal Kesteloot : *Toponymie et mémoire de la seconde guerre mondiale* Revue Belge d'Histoire Contemporaine XLLII, 2012, P111.
[15] Lieutenant-général s'étant illustré lors de la bataille de Liège en août 1914 (1850-1920).
[16] Infirmière espionne pour les alliés, fusillée en 1916 par les Allemands.
[17] Le collège communal c'est le pouvoir exécutif au sein d'une commune il est composé du bourgmestre et des échevins. Tandis que le conseil communal est le pouvoir législatif il est composé du collège et des conseillers élus directement par le peuple.
[18] Chantal Kesteloot : *Toponymie et mémoire de la seconde guerre mondiale* Revue Belge d'Histoire Contemporaine XLLII, 2012, P122.

belges : on ne mentionne pas leur orientation idéologique mais bien leur fait de bravoure envers leur mère patrie. En ce qui concerne les soldats belges, peu de références existent du fait qu'ils furent gardés prisonnier en Allemagne : on a recours à des appellations génériques pour leur faire honneur, comme les *places* et *rues des chasseurs Ardennais*. Avec la bataille des Ardennes (entre autres), on continue également à rendre hommage aux évènements, aux lieux mais surtout aux idéologies qu'ils peuvent évoquer, dans ce cas-ci l'esprit de la résistance. On retrouve donc une *place Houffalize* à Schaerbeek et une *place Rochefort* à Forest. Ici, la toponymie va prendre une forme de remerciement car à son tour, Houffalize va nommer une de ses rues *rue de Schaerbeek* et Rochefort baptisera une des siennes *rue de Forest*[19].

Par contre, cette toponymie d'après-guerre présente certaines lacunes : les femmes y sont sous-représentées et il n'y a aucune voie de communication qui rende hommage aux victimes juives, première cible du nazisme.

Code de la rue

A la fin de la Première Guerre mondiale, on assiste à une véritable course entre les communes pour attribuer à leurs voies de communication les noms les plus glorieux. En 1926, la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD) est créée afin de réguler le phénomène mais elle n'aura qu'un rôle d'étude. Ce n'est qu'en 1942 qu'une ordonnance indique que pour tout changement de nom il faut consulter ladite commission. L'état commence à se préoccuper de ce processus de dénomination mais cette mesure a davantage pour fonction d'interdire que d'inciter une réelle politique toponymique[20]. En 1945, une circulaire stipule que les collèges communaux devront dorénavant s'adresser à leur gouverneur de province en cas de changement de nom. Ce dernier à son tour devra consulter la CRTD, dont son rôle est de mettre en garde et de demander d'agir avec prudence. Par exemple, un grand personnage aujourd'hui peut très vite tomber dans le déshonneur demain. Il en va de même avec les noms de pays, « les alliés d'hier pourrait devenir les ennemis de demain ». Il est recommandé

[19] Idem P 126.
[20] Ibidem P 111.

aussi d'éviter des célébrités locales qui ne le sont peut-être que de manière temporaire.

En 1949, il est stipulé que le pouvoir d'attribution relève du collège communal mais, s'il s'agit d'honorer une personne ou de commémorer un évènement, il faut l'assentiment du conseil communal afin que les intérêts des habitants du quartier ne soient pas lésés. S'il s'agit de nouvelles voies de communication il n'y a pas lieu de consulter la CRTD. Dans les faits, peu de communes suivent la procédure car elle est présentée comme une recommandation et non une obligation… A partir 1981, un rapport fixe les instructions en matière de dénomination des voies publiques et en 1986 un décret prescrit que « la dénomination d'une voie publique ne peut être modifiée qu'après avis de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie»[21].

Du Collège à la rue

Au regard du rapport de la CRTD, on constate qu'il est plus aisé de nommer des rues lorsqu'il s'agit de nouvelles voieries voire de nouveaux quartiers entiers.

Ce fut le cas pour la ville de Louvain-la-Neuve[22]. Les noms des rues de cette nouvelle ville ont été pensés de manière méticuleuse en collaboration avec un groupe d'experts et la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie[23]. Ils rendent compte des identités régionales : du folklore, des traditions populaires, de la géographie des lieux, de la langue ancienne, de l'histoire locale… mais aussi de la culture européenne, voire universelle : des artistes, des guerres, des idéaux, etc. Chaque quartier correspond à une thématique comme le quartier des Bruyeres qui possède entre autre une *place René Magritte*, *rue Jean Froissart*[24] et *avenue Maurice Maeterlinck*[25]. Ou le quartier du Biéreau, dont plusieurs voies évoquent les anciens pays de la Belgique romane *place des*

[21] Le Moniteur, 09/08/1986.
[22] Construite dans les années septante suite à la crise linguistique « Wallen Buiten » à Louvain qui aboutit à la scission entre la Katholieke Universiteit van Leuven (KUL) et l'Université Catholique de Louvain (UCL). Les autorités universitaires achetèrent avec l'aide de l'état des hectares sur le territoire de la commune d'Ottignies en Brabant Wallon.
[23] http://sites.uclouvain.be/bdiv-cife2010/crbst_12.html
[24] Clerc historien et poète de la fin du Moyen Âge.
[25] Poète dramaturge belge ayant reçu le prix Nobel de littérature.

Brabançons, *rue des Liégeois* et *place des Wallons*[26]. Ici, la toponymie de Louvain-la-Neuve répond parfaitement aux recommandations prônées par la CRTD.

La ville de Waterloo, quant à elle, désire rebaptiser six nouvelles artères suite à un projet de réaffectation du site Bella Vita[27]. Le conseil communal a proposé de donner à certaines voies publiques les noms André Delvaux[28], Ovide Decroly[29], Henri Pousseur[30] et Joseph Noiret[31], des personnalités ayant vécu ou ayant un lien avec la cité du Lion. Force est de constater que ces choix ne rentrent pas exactement dans les normes recommandées. Ces personnes (sauf pour Decroly qui possède déjà des rues à son nom dans d'autres communes) ne sont pas décédées depuis plus de cinquante ans. Dès lors quel sera leur réputation dans quelques décennies et quel sera leur apport à notre société ? Est-il essentielle de transmettre leur souvenir aux générations futures ? Bien que dans ce cas-ci, il s'agisse de noms d'artistes et qu'ils ont pour but de souligner la volonté de la ville à s'inscrire dans une dynamique culturelle. Les autorités de Waterloo sont dans l'attente de l'avis de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.

Cependant, l'orientation et le contexte politique de la ville influence bien souvent le choix de nom de rue. Par exemple un ancien échevin de l'urbanisme nivellois a décidé d'honorer Lucien Glibert (décédé en 2004, après presque 60 ans de mandat comme bourgmestre de Baulers, échevin ou conseiller) en nommant une rue à son nom. Dans ce cas-ci, il est incontestable que le choix ne correspond pas aux instructions en matière de toponymies même si c'est une nouvelle voirie : il s'agit d'un personnage politique alors que le rapport stipule « de freiner le recours aux noms de personnalités politiques ». De plus cette personne n'est pas décédée depuis plus de cinquante ans, ce qui est pourtant une autre des recommandations de la Commission. Il y a de bonnes raisons de penser que ce choix s'est fait par intérêt politique, une manière de marquer un territoire car ces deux hommes appartenaient au même parti.

[26] *Luc Courtois (sous la direction) Les noms de rue de Louvain-la-Neuve. Une ville nouvelle en Wallonie : modernité et enracinement* décembre 2013 http://www.fondationwallonne.org/
[27] David Cacciatore *Une manière de rendre hommage à des personnalités locales. Mode d'emploi en Brabant wallon* 7 aout 2012 http://www.lesoir.be/
[28] Cinéaste belge (1926-2002).
[29] Pédagogue, médecin, et psychologue belge (1871-1932).
[30] Compositeur belge (1929-2009).
[31] Artiste surréaliste belge (1927-2012).

Lorsqu'il n'y a pas matière à puiser dans l'histoire locale, on fait bien souvent appel à la réalité environnante ou encore aux facilités d'usage : comme pour le zoning des Portes de l'Europe, dans la région nivelloise, où une trentaine de rues ont dû être nommé d'un coup et où il a été choisi d'utiliser des noms connus ou de pays car plus simple à retenir pour les transporteurs étrangers.

Une autre raison de ces changements de noms de rues est liée à la loi unique de 1977 sur la fusion des communes. Pour répondre aux problèmes d'homonymies[32] (doublons), il a fallu renommer un bon nombre d'artères. Par exemple à Namur ville, la *rue Froidebise*, qui existe aussi à Jambes, est devenue la rue des *Rèlîs Namurwès*, association crée en 1909, qui existe encore de nos jours et a comme objectif de promouvoir et de sauvegarder le wallon. Il en va de même pour l'ancienne *rue de la Citadelle* devenue *rue Catherine de Savoie*, Comtesse de Namur au XIVème siècle pour éviter une confusion avec *l'Avenue de la Citadelle* à Jambes. Chose assez rare, la ville possède un organe supplémentaire qui agit sur le processus de dénomination des noms de rues, ce qui lui permet d'être le plus fidèle aux règles édictées par la CRTD. Sur plus de 150 voies publiques nommées ou renommées, il pourrait être relevé un seul manquement pour cette plaque en wallon de la *rue des Rèlîs Namurwés* mais Namur, capitale de la Wallonie, ne peut-elle pas se permettre cet écart ?

Charleroi est également fortement concernée par les homonymies engendrées par cette fusion des communes, car elle doit traiter plus de 350 doublons. La Ville a alors lancé, en 2011, une importante opération de réforme des noms de rues en y associant la population. L'échevinat de l'Etat civil et de la Population a mis au point plusieurs outils pour aider les citoyens à participer méthodologiquement à ces changements en leurs expliquant pourquoi il était nécessaire de passer par ce processus, quelles en étaient les étapes et les règles émises par la CRTD. Par la suite, une commission odonymique communale (COC) a été créée, composée de 14 membres effectifs issus des forces vives locales (conseil consultatif des Aînés, CC des Jeunes, cercle d'histoire, CC pour l'égalité Femme-Homme, CC de la Personne handicapée, etc.). Elle a pour mission de faire le tri parmi toutes les propositions et de dresser les dossiers, rue par

[32] Se dit des noms semblables donnés à des lieux différents, c'est une partie de la toponymie.

rue[33]. La proposition classée la première sera ensuite soumise à la Commission Royale de Toponymie, les autres propositions recevables seront versées dans une banque de noms, qui sera utilisée pour des rues pour lesquelles aucune proposition, ou aucune valable n'a été faite. Celle retenue sera ensuite soumise au Collège communal, avant adoption du nouveau nom par le Conseil communal[34]. Les résultats sont prévus pour 2015. En faisant appel à la population, Charleroi ajoute un concept en plus à la procédure en donnant « l'occasion de conjuguer interactivité et citoyenneté, de favoriser une participation citoyenne active tout en se basant sur une méthodologie précise et objective»[35].

Des Citoyens et des rues

Bien que les décisions soient du ressort du pouvoir communal et de la CRTD, des impulsions naissent de citoyens voulant s'impliquer dans la dénomination des noms de rues qu'ils estiment faire partie de leur Histoire.

A Fauvillers, une commune de dix villages dans la province du Luxembourg[36], la demande de normalisation de la toponymie est une initiative de la population qui souhaitait harmoniser les noms de rues pour y rendre la mobilité plus aisée. Une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) composée de bénévoles a attribué des noms de rue pour chaque village de la Commune et cette liste a été approuvée par le Conseil communal[37].

En 1994, un article du journal le Soir titrait : « Des Bruxellois font campagne, une rue ou une plaque pour honorer Jean d'Osta »[38]. Cet écrivain, journaliste, historien et humoriste passionné par Bruxelles et son folklore est l'auteur d'un ouvrage de référence, le « Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles »[39]. Pour lui rendre hommage, des citoyens s'adressèrent au président du gouvernement

[33] http://charleroi.globulevs.com/rue-en-doublons-une-commission-odonymique-pour-faire-le-tri
[34] http://www.charleroi.be/sites/default/files/kcfinder/images/medias/pdf/doublons/Document%201%20-%20Presentation%20illustree.pdf
[35] http://www.charleroi.be/node/6639
[36] http://www.fauvillers.be/fr/page/nouveaux_noms_de_rues_et_renumerotation
[37] Jean-Claude Fonck *Fauvillers: toutes les rues ont à présent un nom* janvier 2012 Vers l'Avenir.
[38] Jean-Claude Vantroyen *Des Bruxellois font campagne, une rue ou une plaque pour honorer Jean d'Osta* 16 février 1996 Le Soir.
[39] Edité à Bruxelles chez Paul Legrain en 1986.

Bruxellois afin qu'une rue ou une plaque commémorative ait son nom. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard qu'une stèle en son souvenir fut posée sur l'une des façades de l'église située place du Jeu de Balle, haut lieu populaire bruxellois. Lui attribuer une rue était extrêmement difficile car débaptiser une rue de Bruxelles est non seulement fort coûteux mais surtout proscrit par la CRDT. Cependant vers 2012, entre deux buildings, une petite voie de communication fut construite et la Rue Jean d'Osta vit le jour à Forest, commune où il vécut et passa ses derniers jours.

Il y a peu, le journal La Capitale[40] constatant que l'expression « Et si on se retrouvait place Stromae » était tombée dans le langage courant des jeunes ; lança une pétition, pour rendre hommage à cet artiste bruxellois, encore vivant afin qu'une partie de la place Louise, où fut tourné son clip « Formidable », soit rebaptisée de son nom de scène. Ce qui selon le quotidien ne devrait pas poser de problème puisque ce serait symbolique et les riverains ne devraient pas changer d'adresse, ce qui n'engendrerait pas de procédure administrative ni de frais financiers.

Ces trois exemples nous prouvent que de nombreux citoyens voient dans la dénomination des noms de rues une manière de faire entendre leur voix, un biais afin d'exprimer leur identité et ce qui constitue à leurs yeux leur patrimoine culturel.

Certaines communes l'ont bien compris, comme Charleroi où le pouvoir en place sollicite l'aide des habitants pour nommer ou renommer les rues.

On le voit en matière de dénomination des rues, trois attitudes s'offrent aux citoyens: l'indifférence, le contournement (par l'installation d'écriteaux, de pavés de la mémoire ou encore par l'installation d'une deuxième plaque de rue en dessous de la première) ou la revendication d'un rôle décisionnel dans le processus à ce jour aux seules mains du pouvoir politique.

Car si la toponymie reste en grande partie une volonté du politique, sa fonction première est celle de vecteur mémoriel. C'est l'expression première de la mémoire

[40] Karim Fadoul *La Capitale lance une pétition pour que le rond-point Louise soit rebaptisé place Stromae* 9 décembre 2013 La Capitale.

collective, « un des éléments urbains où la marque du temps est la plus lisible est la voie de circulation»[41], une manière de valoriser le passé.

Par Joëlle Grinberg
Chargée de projet à l'ARC asbl
Coordonnée par Carole Druez
Coordinatrice Thématique à l'ARC asbl

[41] Dominique Badariotti : *Les noms de rue en géographie. Plaidoyer pour une recherche sur les odonymes* Annales géographiques n°625. 2002, P 301.

Annexe

Rapport concernant la dénomination des voies publiques en région de langue française (consultable sur http://www.toponymie-dialectologie.be)

I. Les Règles

1. Le Conseil communal est seul habilité à décider de la dénomination des voies publiques, que ce soit pour donner un nom à une rue qui n'en a pas encore, ou pour changer un nom existant.

2. Il doit consulter la Section wallonne de la CRTD {…}

3. Lorsqu'il s'agit de modifier un nom existant, les riverains de la rue concernée doivent en être avisés à l'avance {…}. Cette consultation n'est pas obligatoire lorsque le changement s'impose par suite des homonymies dues aux fusions. {…}

4. Les noms des bâtiments ne sont pas du ressort de la CRTD {…}

II. Quand peut-on changer un nom de rue ?

{…}

1° Quand il y a dans la même commune un nom identique ou un nom tellement ressemblant que des confusions sont inévitables. {…}

2° Quand le nom est porté par des tronçons qui ne sont pas dans le prolongement l'un de l'autre {…}

3° Lorsque la majorité des habitants de la rue trouvent le nom déplaisant. Remarque. — Même dans ce cas la Section wallonne de la Commission peut estimer que la proposition n'est pas fondée {…}

4° Lorsque le nom ne correspond plus à l'état des lieux : si une impasse est transformée en rue, un chemin en avenue, etc. {…}

III. Quel nom choisir ?

1. La préférence doit toujours être donnée aux noms appartenant à la tradition {…}.

2. À défaut de nom traditionnel, on doit préférer en second lieu les noms descriptifs, c'est-à-dire ceux qui partent d'une caractéristique de la rue {…}

3. les noms inspirés de l'histoire et du folklore de la localité.

4. Lorsque ces diverses possibilités sont exclues {…} Lorsque c'est tout un quartier nouveau qui se crée, il paraît commode de choisir des noms réunis par un thème {…}

Remarque générale sur les noms de personnes. — S'il s'agit de personnes décédées depuis plus de cinquante ans, il n'y a normalement aucune objection à formuler.

On n'accepte pas les noms de personnes vivantes, sauf ceux des chefs d'État. Notons que pour les personnes de la famille royale, l'autorisation doit être demandée au Roi par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur.

Quand il s'agit de personnes décédées depuis moins de cinquante ans, il faut s'assurer que leur nom mérite effectivement d'être rappelé, dans cinquante ans et davantage, au souvenir des générations futures {…}

1° Freiner le recours aux noms de personnalités politiques {…}

2° Limiter la proportion des noms de personnes {…}

3° Exclure les noms choisis en fonction d'événements, appartenant à la vie privée {…}

4° Éviter les noms difficiles à écrire et à prononcer, notamment les noms étrangers dont le système graphique s'écarte du français

5° Éviter les noms prêtant à équivoque ou à dérision. {…}

IV. Quelle forme donner au nom ?

1. Il faut rappeler que la langue administrative de la Wallonie est depuis toujours le français. Les mots dialectaux ne sont pas admis lorsqu'ils correspondent littéralement à des mots français {…} Remarque Il est loisible de porter, sur les plaques indicatrices, la dénomination dialectale en dessous de la dénomination française ; cette forme dialectale doit être écrite correctement, selon l'orthographe reçue pour le wallon

2. L'observation qui vient d'être faite ne concerne pas le français régional. On peut et même on doit garder les désignations locales, même dialectales, lorsqu'elles sont intégrées au français parlé de l'endroit ; on les écrira de façon à reproduire le plus fidèlement possible la prononciation {…}

3. L'orthographe doit être correcte {…} trait d'union entre Saint et le nom du saint. Lorsqu'il s'agit de dénominations En {…} France, on met souvent, mais pas toujours, un trait d'union dans rue Émile-Zola, avenue du Roi-Albert. Il n'est pas nécessaire d'adopter cet usage en Belgique.

4. Des abréviations sont à exclure {…}

5. La syntaxe doit, elle aussi, être correcte. Même si l'usage local est de dire rue Cathédrale pour rue de la Cathédrale {…} C'est seulement avec un nom de personne sans titre que l'on supprime de {…}

6. Le choix des déterminés (rue, avenue, etc.) doit correspondre à la réalité des lieux. {…}

7. Éviter les noms trop longs. Lorsqu'il s'agit d'une personne, ne pas indiquer son titre {…}. S'il s'agit d'une personne tout à fait illustre et si elle porte un nom peu fréquent, on peut laisser tomber le prénom {…}

8. Les communes à facilités de la région wallonne doivent donner aussi une forme néerlandaise des noms de rues. C'est la section wallonne qui est interrogée à ce sujet. Elle prendra les informations nécessaires pour que la forme soit correcte et respecte les usages suivis dans la région flamande.

Publié avec le soutien du service
de l'Éducation permanente de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Editeur responsable : Jean-Michel DEFAWE

© ARC a.s.b.l. - rue de l'Association 20 à 1000 Bruxelles

www.arc-culture.be

info@arc-culture.be

arc

Action et Recherche Culturelles

Analyse 2013